

Page 1:

Programme des Helpers

Créé en Décembre 2006

Mis à jour en Mars 2019

En Février 2013, le programme des Helpers et le curriculum furent mis à jour.

En Mars 2014, Mars 2017 et Mars 2019 le programme des Helpers fut mis à jour.

Page 2

Contenus

Section 1 Raison du Programme des Helpers

Section 2 Objectifs du Programme

Section 3 Le comité des Helpers

Section 4 Responsabilités du comité des Helpers

Section 5 Rôle des Directeurs de concours de Régions

Section 6 Le curriculum du Programme des Helpers

Section 7 Niveaux de Helpers

Section 8 Séminaires et Certification de Helpers

Section 9 Critères de certification des Helpers

Section 10 Types de séminaires

Section 11 Financement des séminaires

Section 12 Sélection des Helpers de Championnat

Section 14 Procédures des plaintes

Section 15 Types d'actions disciplinaires

Page 3

Section 1: Raison d'être

La raison d'être du programme des helpers est d'éduquer et d'augmenter le nombre de Helpers de concours qui peuvent exécuter correctement et de façon sécuritaire les exercices de protection, de manière uniforme lors des événements du GSSCC.

Depuis 2009 tous les helpers travaillant des chiens lors des concours doivent être certifiés auprès du GSSCC.

Section 2 : Objectifs

Les objectifs du programme des Helpers sont de:

- A. fournir une éducation standardisé et la formation de helpers de concours
- B. Augmenter le nombre de helpers de concours au sein du GSSCC
- C. Promouvoir l'implication et la participation des membres avec l'éducation continue de helpers
- D. Faciliter les objectifs du GSSCC dans la protection et l'amélioration de la race du Berger Allemand tel que décrit dans les règles du GSSCC

Section 3 : Comité des Helpers

Le comité des helpers est choisit par un exécutant du GSSCC annuellement. Le comité se compose de quatre (4) membre tel que suivant: Un directeur du GSSCC, un juge du GSSCC, un Helper enseignant du GSSCC et un membre du GSSCC. L'exécutant du GSSCC sélectionnera un des quatre (4) membre d'être le coordinateur du programme des helpers. Le coordinateur du programme des helpers rapportera directement au juge en chef/président.

Section 4 : Responsabilités du comité des Helpers

- A. Le comité des helpers à la responsabilité d'assister au développement, à l'implémentation et à la gestion du programme des helpers.
- B. Le comité des helpers agira en dans le but de conseiller, d'assister et de soutenir les helpers qui ont été sélectionnés pour les événements nationaux.
- C. Le comité des helpers doit présenter un rapport annuel au juge en chef du GSSCC ainsi que l'exécutant du GSSCC, incluant une liste de tous les helpers certifiés du GSSCC ainsi que les dates d'expirations de la certification.
- D. Le comité des helpers recevra les demandes et pourra recommander de nouveaux helpers enseignants à l'approbation du comité des directeurs du GSSCC tel que requis pour maintenir le programme des helpers.

Page 4

Section 5 : Rôle des directeur de concours régionaux

Les devoirs du directeur régional de concours sont une partie intégrante du processus d'éducation au niveau club et au niveau régional.

Le directeur régional de concours recevra des directions du comité des helpers au sujet du programme d'éducation des helpers obligatoire et devra;

A. Consulter les clubs régionaux et les membres de la région pour déterminer les besoins au niveau de la formation de helpers sponsorisé régionalement.

B. Assister le comité des helpers dans l'organisation des séminaires Nationaux de Helpers.

Section 6 : Curriculum du programme des Helpers

Le curriculum du programme des helpers inclus des exercices pour développer les habilités du helper. La connaissance des règles, la capacité a recevoir des directions, le positionnement du corps, de l'équipement, l'équilibre, le timing, la vigilance, la présence et l'attitude de compétition sont tous enseignés dans le but de donner au helper les outils nécessaire pour correctement et sécuritairement performer les exercices de protection tels que décrit dans les règlements de concours du VDH and ceux requis pour le Breed Survey (Évaluation de Race?) Du GSSCC et le Sieger Show Canadien en section protection.

Le curriculum du programme des Helpers ne comprend pas les exercices pour développer les connaissances du helper en tant que helper d'entraînement, car les philosophies et les notions d'entraînement d'un chien de protection varient grandement et ne sont donc pas "standardisées".

Le curriculum du programme des helpers sera enseigné par les Helpers éducateurs du GSSCC lors de séminaires de Helpers de Club, régionaux ou Nationaux qui seront sanctionnés par le comité des Helpers. Les déviations du curriculum ne sont pas permises. Une partie de la théorie du curriculum est présentée dans ce document parisomnieusement.

Chaque Helper Enseignant recevra un guide d'enseignements avec des modules à suivre pour que la formation soit standardisé au sein du GSSCC. Les modules incluront de la théorie générale, de la théorie pour l'exécution de tous les exercices, des exercices pratiques, des exercices de certification et des examens écrit pour les helpers.

Page 5

Section 7 : Niveaux de Helper

Tous les niveaux expirent après trois ans à l'exception du niveau national qui expire après 2 ans.

Il y aura 6 catégories de helper. Elle sont;

A. Niveau débutant- le niveau débutant est pour les helpers qui ont reçu un livre de helper du GSSCC et n'atteignent pas les pré-requis pour les autres classifications de niveaux. Les Helpers débutants devront atteindre le niveau club ou club première moitié avant, pour pouvoir participer en tant que helper de concours lors d'un évènement. Ce niveau n'est pas disponible

lors des séminaires de Helper nationaux, mais peut être accordé lors de séminaire régionaux ou de club.

B. Helper de Concours de club Front Half - Un Helper de concours de front half a la responsabilité de travailler dans la première moitié des trois niveaux de protection lors de concours de club. Le helper doit être capable de travailler et les chiens du club, et les chiens de l'extérieur du club de manière équitable, correcte et sécurisante. Pour recevoir ce niveau le helper doit avoir participé à au moins un séminaire de helper du GSSCC et reçu une certification d'un helper enseignant du GSSCC. La première moitié consiste en tous les exercices à l'exception de l'Attaque sur le Chien immobilisé.

C. Helper de concours de club - Un helper de concours de club a la responsabilité de travailler et la première moitié et la second des trois niveaux de protection, lors d'un concours de club. Le helper doit être capable de travailler et les chiens du club et les chiens provenant de l'exterieur de manière équitable, correcte et sécuritaire. Pour recevoir ce niveau un helper doit avoir participé à au moins un séminaire de Helper du GSSCC et reçu la certification d'un Helper enseignant du GSSCC.

D. Helper de concours régional - Un helper de concours régional a la responsabilité de travailler les trois niveaux de protection lors d'un concours régional ou de niveau club. Le helper doit être capable de travailler des chiens puissants et rapides qu'ils n'ont jamais travaillés précédemment; et ce, de manière équitable, exigeante, correcte et sécuritaire. Pour recevoir ce niveau le helper doit avoir participé à au moins un séminaire de helper du GSSCC et reçu une certification de la part d'au moins deux helpers enseignants du GSSCC, et ayant travaillé précédemment au minimum 30 chiens différents dans des concours de club ou des concours régionaux.

Page 6

E. Helper de concours National - Un helper de concours national a la responsabilité de travailler dans les trois niveaux de protection lors d'un concours de club, un concours régional ou un concours National. Le helper doit être capable de travailler des chiens puissant et rapide, de manière équitable, exigeante, correcte et sécuritaire. Pour recevoir ce niveau le candidat doit participer à un séminaire de helper national du GSSCC et recevoir une certification de la part d'au moins deux helpers enseignants du GSSCC au dit séminaire, et avoir travaillé au minimum 40 chiens lors de concours de club et régionaux.

Pour entretenir leur statut de niveau national, les helpers devront participer à un séminaire de helper national du GSSCC à tous les 2 ans. Un helper qui ne participe pas à un tel séminaire après la période de 2 ans verra leur status retomber au niveau de helper régional pour la 3e année et se verra dans l'obligation de participer a un séminaire national de helper du GSSCC pour récupérer leur status de niveau national. Un Helper désirant être considéré pour le championnat national du German Shepherd Schutzhund Club of Canada de l'année courante doit participer à n'importe lequel des séminaires de helpers nationaux de cette même année.

F. Helpers Enseignants - les Helpers Enseignants ont la responsabilité de former et de certifier les helpers pour les concours de club, les concours régionaux et les concours nationaux. Un Helper enseignant devrait avoir beaucoup d'expérience en tant que helper de concours, avoir des connaissances sur le comportement canin et les principes d'entraînements, et doit démontrer une habilité pédagogique à tenir et donner des séminaires et partager leurs connaissances à des groupes de helpers diversifiés.

Les qualifications mandataires minimum d'un helper enseignant sont:

1. Être résident Canadien.
2. Être un membre en bon terms avec le GSSCC.
3. Être un membre en bons terms d'un club du GSSCC.
4. Avoir un minimum de cinq (5) ans d'expériences en tant que helper de concours.
5. Avoir entraîné et titré au minimum deux (2) chiens à un niveau de Sch/IPO/IGP1.
6. Avoir manié (conduit?) un chien dans un Breed Survey ou reformé en tant que helper pour un Breed Survey.
7. Avoir été helper de concours pour au moins huit (8) concours de clubs.
8. Avoir été helper de concours pour au moins un (1) concours régional.

Les postulants doivent soumettre trois lettres de références. Une d'un membre exécutif de leur club, une d'un membre exécutif de leur région et une d'un membre exécutif d'un autre club de leur région, ou un juge du GSSCC ou un membre du comité des directeurs du GSSCC de la même région.

Page 7

Quiconque souhaitant devenir un helper enseignant du GSSCC doit compléter une demande et la soumettre accompagnée des lettres au coordinateur du programme des Helpers du GSSCC.

Si le comité des helpers accepte la demande, alors:

A. l'applicant devra postuler pour assister un Helper Enseignant d'expérience qui aura été approuvé par le comité des helpers, lors d'un séminaire de club, régional, ou national. Lors du séminaire, le helper enseignant postulant:

1. assisterait lors des parties de la présentation théorique
2. s'occuperait d'un groupe de participants au séminaire lors de la pratique de certains exercices.
3. Participerait à l'évaluation de chaque participant à la fin du séminaire pour déterminer le niveau atteint par chaque candidat.

B. Le helper enseignant superviseur écrira et soumettra un rapport détaillant la performance du postulant, et l'enverra au coordinateur du programme des helpers.

C. Une fois que l'étape B est complétée, le postulant tiendra un séminaire de niveau club avec un helper enseignant certifié ou un membre du comité des helpers, en tant qu'observateurs. À la conclusion du séminaire, l'observateur écrira un rapport sur la performance du postulant et l'enverra au coordinateur du programme des helpers. Le comité des helpers décidera par la suite du statut du candidat de Helper Enseignant et fera une recommandation au comité de direction du GSSCC.

La certification expire à tous les 5 ans et doit être renouvelé au comité des helpers avec une liste des activités avec lesquels le Helper Enseignant aura été impliqué au courant des deux années précédentes. De plus, une inactivité d'un helper enseignant peut être passée en vue par le comité des helpers.

Section 8 : séminaires de helpers et certification

Tous les helpers doivent être des membres en bons terms avec le GSSCC et doivent présenter des cartes de membre valides lorsque requis. La certification de club et la certification régionale sont valides pendant trois ans ou jusqu'à ce qu'un nouveau niveau soit atteint. Les helpers de niveaux national doivent renouveler tous les deux ans. C'est la responsabilité du helper de renouveler à temps en participant à un séminaire approprié.

Tous les helpers voulant recevoir une certification doivent initialement participer à un séminaire de helper du GSSCC.

Page 8

Au début du séminaire tous les helpers recevront un livre des helpers du GSSCC. La certification peut avoir lieu à la fin du séminaire, ou le jour suivant.

Il n'y a pas d'additions possibles au nombre de chiens crédités lors de n'importe quel séminaire sauf un séminaire national où un maximum de deux (2) chiens peuvent être accordés à un candidat de niveau national.

Le helper doit conserver le livre des helpers et doit le présenter à chaque fois que le helper performe lors d'un concours, un Breed Survey, un Körung ou un séminaire de helper du GSSCC pour la certification. Le juge présidant ou le Helper Enseignant complètera l'évaluation dans leur livre.

Si la certification d'un helper expire, le helper doit participer à un séminaire national du GSSCC avant de pouvoir être re-certifié.

Le nom du helper restera dans la base de données pendant 3 mois avec le status 'EXPIRÉ'. Le nom sera retiré après 3 mois si aucune information de re-certification n'est reçu.

Si l'abonnement au GSSCC du helper expire, ils auront 2 mois pour renouveler. Si leur renouvellement n'est pas fait dans les délais de 2 mois, leur status de helper sera retiré. Lorsqu'ils deviendront à nouveau membre, ils devront re-certifier lors d'un séminaire tel que décrit plus haut.

Le helper pourra garder le nombre de chien travaillés et utiliser leur ancien livre des helpers lorsqu'ils re-certifieront, selon l'approbation du comité des helpers. Ils pourront envoyer leur livre à la tête du comité ou photocopier les pages pertinentes et les envoyer électroniquement.

Section 9 : critère de la certification des helpers

Les certifications des helpers seront basées sur la performance du helper lors des exercices de protection pour l'IGP 1, 2 ou 3, qui seront faits lors d'une simulation de concours, sous les conditions de concours, incluant: la préparation du terrain, les distances et directions pour la fuyante, la ré-attaque avec drive, la longe et la prise de directions du juge président ou du helper enseignant. L'évaluation considérera de nombreux aspects de la performance du helper des exercices de première et deuxième moitiés; incluant les suivants:

Page 9

1. Le helper est-il sous contrôle en tout temps?
2. Est-ce que la performance du helper reflète la sécurité du chien, du juge et lui-même en premier lieu de priorité?
3. Est-ce que le helper connaît les exercices de protection des règlements FCI pour tous les niveaux, IGP1 à 3?
4. Est-ce que le helper prend et suit les instructions du juge de protection/helper enseignant?
5. Est-ce que le helper connaît les exercices d'attaques du manieur, qui font partie des Breed Surveys du GSSCC et des Sieger Show lors des championnats canadiens du Berger Allemand?
6. Est-ce que le helper est physiquement assez en forme pour travailler plusieurs chiens lors d'un concours?

Les segments sur lesquels un helper sera évalué sont présents dans tous les livres des helpers de concours du GSSCC.

Section 10 : Types de Séminaires.

A. Séminaire de Helper de Club

Qui peut accueillir un séminaire? - N'importe quel club member du GSSCC peut postuler pour tenir un séminaire de helper, en complétant une application d'événement et en l'envoyant au directeur de concours régional, qui la transférera au coordinateur du programme des helpers. Il ne peut y avoir de frais pour les séminaires de helper, ni au club sponsorisant, ni aux helpers qui participent.

Qui peut participer? N'importe quel membre du GSSCC en bons termes.

Qu'est-ce qui peut être obtenu? - Tous les niveaux de helpers jusqu'au (et incluant) niveau régional.

B. Séminaire de niveau régional.

Ces séminaires sont sponsorisé par les cinq régions. L'Ouest (CB), les prairies, l'Ontario, le Québec, et l'Est (les provinces maritimes). Chaque comité régional sélectionnera un club hôte, ou les clubs hôtes.

Qui peut être hôte? N'importe quelle région au sein du GSSCC peut postuler pour tenir un séminaire de helper régional en complétant une application d'événement et en l'envoyant au directeur de concours régional, qui la transférera au coordinateur du programme des helpers pour approbation. Une région peut tenir plus d'un séminaire régional par année.

Qui peut participer? N'importe quel membre du GSSCC en bons termes.

Qu'est-ce qui peut être obtenu? - Tous les niveaux de helpers jusqu'au (et incluant) niveau régional.

Page 10

Pour qu'un niveau régional soit accordé, il faut au moins deux helpers enseignants présents qui doivent être d'accords pour accordé le status de niveau régional.

C. Séminaire de niveau National

Qui peut tenir l'événement? - le GSSCC avec le soutien de la région ou des régions où le séminaire aura lieu.

Qui peut participer? - SEULS les helpers du GSSCC de niveau club, Front Half, helpers de niveau club, de niveau régional ou qui on un status national. Les membres intéressés à devenir de futurs helpers peuvent assister en tant qu'observateurs.

Qu'est-ce qui peut être obtenu? - La re-certification de niveau club jusqu'au niveau national. Seuls les helpers ayant participé dans un séminaire national au courant de la même année peuvent être sélectionnés pour les championnats canadiens. Un maximum de deux chiens peuvent être accordés à tout candidat méritant, participant a un séminaire national.

à la conclusion de tous les séminaires, le Helper Enseignant DOIT compléter un rapport de certification de helper pour envoyer les résultats au coordinateur du comité des helpers. Voir le module enseignant pour le formulaire de certification.

Section 11 : Financement des différents séminaires.

A. Aux helpers enseignants seront accordé un per diem et un remboursement des dépenses pour TOUS les séminaires de helper et les événements de certification de helpers qu'ils

mènent. La région hôte et/ou le club paieront le per diem. Le per diem sera le même que celui décrit dans le programme des juges, pour les Juges.

Le financement pour les Helpers Enseignants qui participent aux séminaires de niveau National sera fourni par le GSSCC lors de l'approbation du coordinateur des Helper pour permettre le financement dans le cadre du budget approuvé. Il inclura un per diem ainsi que les frais de déplacement.

B. Les helpers de niveaux régional et et national qui souhaitent participer aux certifications pourront aussi faire une demande de soutien financier, et ceci sera fourni selon le budget du comité des helpers,

Les dépenses du coordinateur du programme des helpers (ou leur designé) et le juge en chef (ou leur désigné) pour les séminaires de helpers de niveau national seront seulement remboursés avec l'approbation du comité des directeurs du GSSCC **avant** l'événement.

Section 12 : Selection des helpers de championnats

Page 11

A. Championnats régionaux

Les helpers du GSSCC de niveau régional ou plus, seront sélectionnés pour le travail de helper. Si il n'y a pas assez de helpers à ce niveau là participant, des helpers de niveau club auront la permission de participer aux essais de selections et seront sélectionnés par le juge de concours avec les conseils des helpers enseignants de la région, ou n'importe quel juge du GSSCC présent, qui ont de l'expérience avec les helpers en question. Aucun conseils ne sera accepté de la part de toutes parties participantes eux-mêmes championnat.

B. Championnat Canadien du Berger Allemand

1. Un (1) séminaire de helper national ou plus aura lieu dans chacune des trois régions, précédant le championnat canadien du berger allemand. Il est suggérer d'avoir un minimum de trois (3) séminaires, un dans les régions de l'Ouest pour la CB, l'AB, le SK et le MN, un pour l'Ontario et un dans la région de l'Est pour le Québec et les provinces de l'Atlantique.
2. Ces séminaires devraient être complété au moins 1 mois avant le championnat canadien du Berger Allemand.
3. Le coordinateur du programme des helpers our leur signataire autorisé devra assister et mener le séminaire.
4. Le coordinateur du programme des helpers choisira d'autres Helpers Enseignants pour l'assister. Il est suggéré que tous les helpers enseignais disponibles, participent pour assister et donner des commentaires sur le programme des helpers.
5. Le juge en chef ou leur signataire autorisé participera.

6. Tous les helpers avec le status de club Front Half ou plus, de toutes les régions, sont bienvenus.
7. à La conclusion de chaque séminaire national, le juge en chef (ou leur représentant), ainsi que le coordinateur du programme des helpers (ou leur représentant), et les helpers enseignants présents, décideront quels helpers participants au séminaire pourront s'essayer à la selection du Championnat Canadien du Berger Allemand. La performance du helper sera enregistré sur vidéo par le comité d'organisation depuis au moins deux prises de vues tel que décrit dans le module du Helper Enseignant.

Page 12

8. Les vidéos seront visionnées par le juge en chef, le comité des juges et le coordinateur du programme des helpers, ainsi que le comité des helpers. Ils sélectionneront un minimum de trois (3) helpers pour le championnat canadien du berger allemand de l'année courante. Ils décideront aussi quel helper fait la partie avant, lequel fait la partie arrière et lequel sera un alternatif.
9. Les vidéos seront disponibles à être visionnés par les membres avant les championnats canadiens du berger allemand.
10. Au début du championnat canadien du berger allemand, chaque helper fera une routine de IGP3 comme démonstration.

C. Financement pour les helpers de niveau national

Tous les helpers sélectionnés pour le championnat canadien du berger allemand recevra:

1. Frais de déplacement (avec approbation du GSSCC au paravant)
2. Un per diem pour chaque journée où ils perforeront du travail de helper, distribué de manière égale entre le club hôte, la région hôte et le GSSCC.
3. Frais d'hôtels (GSSCC) réservés par le comité des helpers.
4. Un ticket de banquet (club hôte)
5. Une location d'auto partagée par tous les helpers (GSSCC) réservé par le comité des helpers.

Section 13 : Code de conduite du Helper

Tout helper étant certifié par le GSSCC qui sera observé en train de faillir à sa tâche lors d'un concours de performer de manière équitable, sécuritaire et sportive et n'est pas excusé par le juge, sera rapporté à l'écrit au coordinateur du programme des helpers par un membre du GSSCC dans des délais de 20 jours.

Tout helper certifié qui faillit à sa tâche lors d'un concours de performer de manière équitable, sécuritaire et sportive, sera excusé du concours par le juge, qui pourra recommander une censure ou autre action disciplinaire au comité du programme des helpers.

Un comportement inapproprié de la part de n'importe quel Helper enseignant certifié du GSSCC sera aussi rapporté à l'écrit au coordinateur du programme des helpers dans un délais de 20 jours pour une action disciplinaire.

Page 13

Section 14 : Procédure pour porter plainte

À partir du moment où le coordinateur du programme des helpers reçoit une plainte écrite, le coordinateur doit aviser le directeur de concours régional, le juge en chef, le comité des helpers, le membre exécutif du GSSCC et le helper en question, dans des délais de 20 jours, qu'une plainte a été reçue. Le coordinateur du programme des helpers doit, avec l'approbation du comité des helpers, désigner un Helper Enseignant pour investiguer la plainte. Ce Helper Enseignant du GSSCC doit rassembler tous les faits et soumettre un rapport écrit au coordinateur du programme des helpers, au juge en chef et l'exécutif du GSSCC dans des délais de 20 jours. Le rapport écrit doit être passé en revue par le comité des helpers et ils doivent décidé d'une action disciplinaire suggérée. L'action disciplinaire suggéré doit être présenté au juge en chef et l'exécutif du GSSCC pour l'approbation. Si il ne peut y avoir d'entente sur une action disciplinaire suggérée, le juge en chef, ainsi que le comité des juges, décidera de l'action disciplinaire à prendre.

Section 15 : Types d'action disciplinaires

Tout helper dont le comportement a été examiné selon la section 13 peut voir les actions disciplinaires telles qu'imposées par le comité des helpers avec l'approbation du membre exécutif d GSSCC, suivantes:

- A. Aucune action.
- B. Un avertissement verbal.
- C. Un avertissement écrit.
- D. Recevoir de l'éducation.
- E. Le statut de helper en probation pendant 1 an.
- F. Le niveau de helper changé.
- G. Le helper retiré du programme des helpers.
- H. N'importe quelle combinaison des actions ci-dessus.